

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 26 MAI 2015

OBJET :	CONVENTIONS PARTENARIALES INNOVATION ET FILIERES avec le cluster Eau Milieux Sols
----------------	--

EXPOSE DES MOTIFS

Le 26 novembre 2014, l'assemblée générale fondatrice du cluster Eau-Milieux-Sols a permis de créer l'Association pour le développement et la gestion d'un Cluster regroupant les collectivités territoriales, les entreprises et les acteurs franciliens du secteur eau-milieux-sols, dénommée "Cluster Eau-Milieux-Sols", avec l'adoption des statuts du Cluster et l'élection des membres du Conseil d'administration.

Son objet est défini comme suit :

« L'association a pour objet de faire travailler ensemble les collectivités territoriales, les entreprises, les instituts de recherche-formation et les autres acteurs concernés, afin de :

- Favoriser le développement des entreprises et activités du secteur eau-milieux-sols.
- Réaliser des projets structurants et innovants dans ce domaine sur le territoire de la Seine-Amont, du Val-de-Marne et de l'Île-de-France.
- Contribuer, par son action dans le domaine "eau-milieux-sols", à répondre aux enjeux de qualité de vie des habitants, d'emploi et d'attractivité du territoire.

L'association souhaite construire cette dynamique en coopération avec les principaux acteurs franciliens et nationaux concernés».

Le siège du Cluster Eau-Milieux-Sols est situé en Seine-Amont.

Le Conseil communautaire du 9 février 2015 a approuvé la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Amont à la gouvernance du Cluster Eau-Milieux-Sols et désigné respectivement Messieurs Patrice Diguët et Pierre Chiésa comme représentants titulaire et suppléant au conseil d'administration et au bureau de ce Cluster. Ce conseil communautaire du 9 février 2015 a approuvé également le montant de la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Amont au fonctionnement du Cluster pour 2015 à hauteur de 70 000 €. Par ce financement la CA Seine-Amont devient membre de droit du Cluster.

Le 5 mars 2015 s'est tenu le premier conseil d'administration du Cluster Eau-Milieux-Sols. Celui-ci a permis d'élire le bureau du Cluster, composé ainsi :

- Président : Monsieur Patrice Diguët
- Vice-présidents : M. Gilles Delbos (Conseil général du Val de Marne), M Stéphan Dominici (ARTELIA), M. Jean Chambaz (UPMC), M Dominique Raveraud (Société GWE)
- Secrétaire : M. Grégory Lemkine (Association d'entreprises DURAPOLE)
- Trésorier : M. Eric Baudemont (ANTEA)

L'association Cluster Eau-Milieux-Sols a pu ainsi être officiellement déclarée en Préfecture.

À l'issue des élections départementales, le nouveau conseil d départemental a nommé Didier Guillaume pour le représenter. Il conviendra donc de procéder lors du prochain CA du Cluster au remplacement de M. Gilles Delbos.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 26 MAI 2015

Ce conseil d'administration du 5 mars a également permis d'approuver le plan d'action 2015 du cluster, qui comporte deux volets :

- Le développement et le fonctionnement du Cluster

Le recrutement du directeur du Cluster est en cours.

- La mise en œuvre de travaux collectifs au sein de « Groupes projets » : compte-tenu du degré d'avancement de chaque thématique et des manifestations d'intérêt reçues début 2015, les premiers groupes projets porteront sur les sujets suivants : les opérations d'aménagement - les micropolluants – les marchés de collectivités locales – le site de l'ancienne usine des eaux d'Ivry-sur-Seine dit « Aquafutura ».

Le CA du cluster a approuvé le budget prévisionnel 2015 de l'association Cluster Eau-Milieux-Sols. Celui-ci est conforme aux éléments budgétaires présentés lors de l'AG fondatrice, avec un montant total des dépenses à hauteur de 320 000 € pour une période d'activité de neuf mois et demi sur 2015. Les financements et cotisations des membres couvrent principalement les dépenses de fonctionnement de la structure. Les projets du cluster devront faire l'objet de recherche de cofinancements dédiés (FEDER, appels à projets).

La participation décidée pour 2015 de la Communauté d'agglomération Seine-Amont est de 70.000 €. Cette participation fait l'objet de la convention de financement objet de la présente délibération.

Les financements prévus du Cluster par la Ville d'Orly, le Conseil général du Val de Marne et la Ville de Paris, sont à hauteur de 15.000 € chacun. Les entreprises Véolia, Artelia et Antea se positionnent également comme membres financeurs du Cluster. Les contributions prévues des autres membres se feront sous forme de cotisations au Cluster.

L'association Cluster eau-milieux-sols fait l'objet d'une demande de financement inscrite dans le dossier de candidature de la CASA à la programmation FEDER 2014-2020. L'enveloppe FEDER attendue, 215.000 €, sera consacrée aux travaux des quatre premiers groupes projets.

Par ailleurs la CA Seine-Amont prévoit d'aménager dans la zone d'activité du Lugo à Choisy-le-Roi un site « vitrine » dédié au siège et au développement des activités du Cluster. L'aménagement du bâtiment FUSCO fait l'objet d'une étude de programmation économique financée dans le cadre du dispositif Écocité – Ville de demain. Ce projet est inscrit également dans le dossier FEDER déposé par la CA Seine-Amont.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Oūï l'exposé des motifs,
- Considérant l'intérêt et l'enjeu de la création du Cluster Eau-Milieux-Sols pour le développement de projets innovants et d'activités économiques sur et à partir du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont ;

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 26 MAI 2015

- Vu la délibération n° 2014-06-24 094 du Conseil communautaire relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique
- Vu la délibération n° 2014-03-06 068 du Conseil communautaire relative à la création du Cluster Eau-Milieus-Sols, au transfert du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé par l'association seine-Amont-développement avec le Cabinet RDI à la Communauté d'agglomération Seine-Amont ;
- Vu la délibération n° 2015-02-09-161 du Conseil communautaire relative à la participation à la gouvernance du Cluster eau-milieus-sols ;
- vu les statuts de l'association du Cluster Eaux Milieu sols adopté en assemblée générale du 26/11/2014 et déposés en préfecture en date du 17/04/2015

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- **Article 1^{er}** : prend acte de son adhésion de droit à l'association
- **Article 2** : Approuve la convention de financement établie avec le Cluster Eau-milieus-Sols ;
- **Article 3** : Autorise le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant à la signer ainsi que les avenants afférents.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

